

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 mars 2022

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 29 mars deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Christine CERRIGONE, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Mme Corinne CHARLERY, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2021-13 du 16 mars 2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n°2022-12 du 29 mars 2022 approuvant le compte de gestion 2021 ;

Vu la délibération n°2022-13 du 29 mars 2022 approuvant le compte administratif 2021 ;

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que le solde peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté et/ou en une dotation complémentaire en réserve ;

Constatant que le compte administratif 2021 présente les résultats suivants (en euros) :

| | Résultat de clôture 2020 | Part affectée à l'investissement 2021 | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture 2021 |
|----------------|--------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | -999 415,21 | | 796 965,07 | -202 450,14 |
| Fonctionnement | 33 425 212,25 | -1 714 689,78 | 2 483 678,08 | 34 194 200,55 |
| Total | 32 425 797,04 | -1 714 689,78 | 3 280 643,15 | 33 991 750,41 |

Constatant que le résultat de la section d'investissement sur l'exercice 2021 fait apparaître un besoin de financement de 614 237,98 euros (dont 411 787,84 euros afin de couvrir le solde des restes à réaliser) ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021, soit + 34 194 200,55 euros :

- à la couverture du besoin de la section d'investissement pour 614 237,98 euros sur le compte 1068,
- en excédent de fonctionnement reporté pour 33 579 962,57 euros sur le compte 002.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
Du Val-de-Marne